

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 janvier 2021

N° CP-2021-1-3-1

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

#### **Service instructeur**

Service de l'eau

#### **Service consulté**

### **DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES SAGE DE LA LAUCH ET DE LA DOLLER**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de désigner les représentants de la CeA au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la LAUCH et de la DOLLER. Conformément aux dispositions en vigueur, il vous est proposé de désigner comme représentants de la CeA à la CLE du SAGE de la LAUCH : MM Alain GRAPPE et Pierre VOGT, et à la CLE du SAGE de la DOLLER: Mme Annick LUTENBACHER. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 décembre 2020.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification et de gestion des bassins versants hydrographiques opposable aux collectivités, aux administrations de l'Etat et aux tiers.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est définie par arrêté préfectoral assure le pilotage du SAGE et rassemble les représentants des collectivités, des usagers et associations intéressés, ainsi que les services de l'Etat.

Les mandats d'une durée de 6 ans des membres des CLE des SAGE de la Lauch et de la Doller sont arrivés à échéance en juillet 2020. Le Département du Haut-Rhin y disposait de représentants jusqu'à cette date.

Il convient donc de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de ces deux CLE, à raison de 2 titulaires pour la CLE du SAGE de la Lauch et d'un titulaire pour la CLE du SAGE de la Doller.

Le renouvellement de ces représentants permettra l'intervention des arrêtés préfectoraux de composition de ces deux CLE.

Il vous est proposé, dans ce cadre, de décider à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des CLE concernées et de désigner MM. Alain GRAPPE et Pierre VOGT pour représenter la CeA au sein de la CLE du SAGE de la Lauch et Mme Annick LUTENBACHER au sein de la CLE du SAGE de la Doller, conformément à leur composition respective.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY